

Mail reçu le 21/09/2022 à 20h29

Madame, Monsieur,

Il est indispensable de mon point de vue de réensabler les plages du Pyla pour les raisons suivantes :

1. Les plages sont un espace public, qu'il faut entretenir au même titre que la voirie, les parcs et jardins ou les bibliothèques.
2. Leur entretien concourt à la protection du trait de côte et des installations publiques et privées.
3. L'innocuité des opérations d'entretien sur la faune et la flore,
4. Toutes les précautions sont prises pour éviter les désagréments ou accidents lors des travaux eux-mêmes, qui ont lieu sans incident depuis vingt ans.

Donc je suis pour le renouvellement de l'autorisation de réensablement décennale, accordée par les services de l'Etat pour le nord Pyla et Arcachon.

A faire valoir ce que de droit.

Christophe Delangue